



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 15

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 05/07/2016

Date d'affichage : 13/07/2016

L'an deux mil seize, le douze juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nom prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, so la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Gérard JOUEN, M. Michel BREQUIGN Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mr Hélène RICHARD LECUYER, M. Loïc GIRAUD, M. Laurent SAMSON, Mr Isabelle BUCAILLE, M. Michel VARANGLE, Mme Véronique CAREL, Mr Laetitia BOUST, Mme Aurélie SORIEUL.

Étaient absents excusés : M. Jean-Pierre COUTURIER, Mme Emmanuell FILHOULAUD MALLEZ.

Étaient absents non excusés : M. David DUFOSSÉ, M. Yann VILLEROY, Mme Edwige RICHECOEUR.

Procurations : M. Jean-Pierre COUTURIER en faveur de M. Gérard JOUEN, Mme Emmanuelle FILHOULAUD MALLEZ en faveur de Mme Véronique CAREL.

Secrétaire : Mme Isabelle BUCAILLE.

PRÉFECTURE DE L'EURE

18 JUIL. 2016

ARRIVÉE

OBJET : Tarifs droits de place

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (par 15 Voix Pour), décide de fixer comme suit les droits de place :
à compter du 01 juillet 2016 :

Forfait commerçants industriels forains (véhicule, caravanes) à la semaine : 30 euros par semaine (toute semaine commencée est due).

à compter du 01 octobre 2016 :

- Commerçants abonnés à l'année : 0,55 euros le ml payable trimestriellement
- Commerçants abonnés pour un trimestre : 0,70 euros le ml
- Commerçants occasionnels : 1,10 euros le ml avec un minimum d'encaissement fixé à 2,30 euros.
- Camions d'outillage : 40,00 euros
- Véhicules exposés :
 - véhicules légers : 1,00 euros
 - fourgonnettes, camionnettes jusqu'à 3,5 T : 2,00 euros
 - véhicules de plus de 3,5 T : 5,00 euros
- Droits de resserre : 10,00 euros

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de EVREUX et publication par voie
d'affichage le 13/07/2016

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

